



ORGANE
DU PARTI SOCIALISTE
DE LANCY

Section de Lancy
Route du Grand-Lancy 56
1212 Grand-Lancy
CCP 12-14857-2

ECHO SOCIALISTE de LANCY

Editeur responsable: Ch. Marchiando N° 135

SEPTEMBRE 2012

Constitution 2012: Oui au progrès social!



Frédéric Renevey
conseiller administratif



Maria Roth-Bernasconi
conseillère nationale



Cyril Mizrahi
*conseiller municipal,
chef du groupe socialiste
pluraliste à la Constituante*

Le 14 octobre,
votez et faites voter:
OUI à une nouvelle
constitution qui
nous engage et
nous protège

**Constitution 2012:
des avancées
pour l'avenir**

Chères Lancéennes, chers Lancéens,

Après un peu moins de quatre ans de travaux, la Constituante, mise en place par le peuple en 2008, a adopté un projet de nouvelle constitution le 31 mai dernier. Il sera soumis au peuple le 14 octobre prochain. Même si les débats ont été parfois mouvementés, la Constituante a réussi à adopter une charte à la fois rassembleuse et progressiste. C'est pourquoi **les Socialistes disent OUI à la nouvelle constitution!**

Tout d'abord, le projet **préserve et renforce les acquis** de la constitution actuelle, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, le droit au logement, la politique énergétique et l'interdiction du nucléaire, le rôle et le statut de nos établissements publics (SIG, TPG, HUG, BCGe, Hospice), l'interdiction de la chasse et de fumer dans les lieux publics fermés.

Mais le projet contient aussi nombre d'innovations concrètes. Il garantit à chacune et chacun des **droits fondamentaux justiciables**, dont la réalisation sera évaluée par un organisme indépendant. Les lois du Parlement qui ne respectent pas les droits fondamentaux pourront faire l'objet d'un recours à la nouvelle Cour constitutionnelle. Par ailleurs, le projet renforce la démocratie: il réduit le nombre de signatures nécessaires pour une initiative visant à modifier une loi, et prévoit une élection du Conseil d'Etat à deux tours offrant aux électrices et électeurs un choix de candidat-e-s élargi.

S'agissant des **communes**, la péréquation actuelle, approuvée récemment à l'unanimité de celles-ci, n'est finalement pas remise en cause par le projet, de même que les compétences des communes. Une sage décision! Cela étant, la nouvelle constitution introduit la possibilité pour les communes de constituer des réserves anticycliques, ce qui leur permettra une gestion financière plus dynamique et axée sur le long terme.

Comme au niveau cantonal, les autorités seront élues pour cinq ans, ce qui leur donnera plus de temps pour agir au service de la population. Le projet renforce le droit des communes d'être consultées sur les projets qui les concernent, ainsi que la participation de la population. Enfin, la loi devra prévoir un contrôle démocratique (référendum et initiative) des structures intercommunales.

Le projet prévoit également un engagement accru du canton et des communes dans les domaines de la **culture et du sport**. Le rôle des **associations** et du bénévolat est reconnu. A travers une **visite guidée thématique**, nous vous invitons, dans ce numéro spécial de l'Echo socialiste, à découvrir votre nouvelle constitution!

Un toit pour chacun, un canton où il fait bon vivre

Le logement est au cœur des préoccupations des Genevoises et Genevois, et donc de la nouvelle constitution. **Le droit au logement** est un acquis essentiel de la constitution actuelle. Ce droit est **renforcé dans le projet**, qui précise que toute personne dans le besoin a le droit d'être logée de manière appropriée. Le devoir de l'Etat de faire en sorte que personne ne se retrouve sans logement, notamment en cas d'évacuation, est maintenu.

La politique sociale du logement, qui vise à assurer la disponibilité de logements en suffisance répondant aux besoins prépondérants des personnes à bas et moyens revenus, **est elle aussi renforcée**. L'obligation des collectivités publiques de prévoir un socle permanent de logements à prix abordables est ancrée dans la constitution. De même, elles devront assurer la mixité sociale et intergénérationnelle des quartiers, favoriser la **réalisation de quartiers durables (éco-quartiers)** et prévoir des espaces de proximité dédiés à la culture, aux loisirs et aux sports

La construction de logements est encouragée, notamment via le soutien financier aux communes qui accueillent des nouveaux logements, en particulier d'utilité publique.

Une constitution qui protège les salarié-e-s

Le projet de constitution accorde une place importante à la protection des salarié-e-s et à l'emploi. Il renforce **l'égalité entre femmes et hommes** dans le monde du travail, en réaffirmant en particulier **le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale**.

La liberté syndicale est étendue, notamment via le droit d'accès à l'information syndicale sur les lieux de travail et la protection des « lanceurs d'alerte ». Le droit de grève est mieux protégé: les motifs pour restreindre ce droit sont encadrés plus strictement. Une revendication importante et légitime des syndicats a été suivie: la durée à partir de laquelle une personne étrangère pourra être élue juge prud'homme a été raccourcie de 10 à 8 ans.

En matière d'emploi, **l'Etat devra mener une politique active** visant le plein emploi. **Il favorisera la formation et la réinsertion professionnelle**, notamment pour les personnes handicapées. Sur le plan des **conditions de travail**, il devra faire en sorte que toute personne puisse subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille par un travail approprié exercé dans des conditions équitables; il s'engagera notamment en faveur de la conclusion de **conventions collectives**.

Une véritable politique de la jeunesse et de la formation

Contrairement à la Constitution actuelle, le projet contient des dispositions innovantes et complètes sur l'enseignement public, l'accès à la formation et la **promotion de l'égalité des chances**, la politique de la jeunesse et la **protection des droits de l'enfant**.

Le projet prévoit en particulier un **droit à une formation initiale complète, publique et gratuite (y compris si nécessaire des allocations d'études)**, ainsi que la **formation obligatoire jusqu'à la majorité**, qui peut avoir lieu, après la scolarité obligatoire, sous forme d'enseignement ou, en tout ou partie, en milieu professionnel. Ainsi, aucun jeune ne reste au bord de la route et chacun-e dispose des meilleures chances sur le marché du travail.

Parier sur la solidarité et l'intégration

Dans un monde instable qui laisse sur le carreau un grand nombre de personnes, où nous avons souvent des craintes pour notre avenir, où nous nous sentons en concurrence les uns avec les autres, **nous, Genevoises et Genevois, voulons parier sur la solidarité**.

Le projet prévoit ainsi que **chacune et chacun a le droit à un revenu qui assure ses besoins vitaux** (habillement, nourriture, logement, soins, mobilité, culture, loisirs) pour garantir une vie digne mais aussi pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle. L'Etat non seulement encourage la prévoyance et l'entraide, mais doit aussi combattre les causes de la pauvreté et prévenir les situations de détresse sociale.

De même, **les droits des personnes handicapées** sont reconnus: le projet prévoit que les infrastructures devront être adaptées afin d'éviter les divers obstacles qui entravent leur existence. Cette constitution assure aussi une véritable politique des aîné-e-s et, en complément avec ce qui est aussi prévu pour les enfants et les jeunes, elle inscrit le projet d'**une solidarité entre les générations**.

Protéger notre environnement

L'approvisionnement et la distribution de l'eau et de l'électricité sont des besoins fondamentaux pour chacune et chacun d'entre nous. Ils demeurent donc aux mains de l'Etat et **ne peuvent être délégués qu'à une institution de droit public (les SIG)**. Cet approvisionnement doit respecter les principes de la réalisation d'**économies d'énergies** ainsi que le développement prioritaire des **énergies renouvelables et locales**.

Par ailleurs la nouvelle constitution introduit **le droit à un environnement sain**. Ce qui doit permettre de mieux lutter contre toute forme de pollution (énergies nucléaire, fossile, etc.). **L'Etat** doit aussi veiller à réduire à la source les déchets les plus dommageables à l'environnement. En conséquence, il **prend les mesures pour réduire le réchauffement climatique**.

Grâce à ces principes, nous pourrons continuer à nous baigner sereinement dans le lac et dans le Rhône. D'ailleurs, le projet prévoit une autre innovation: **le libre accès aux rives!**